

SARL STER

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150 000 €**

Siège social : 4 Avenue de Copenhague
95380 LOUVRES

SIRET : 807 699 988 00042
APE : 4321A

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la transformation
de la société « SARL STER », société à responsabilité limitée
en société par actions simplifiée.**



**S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00
E-mail : vdb@vdbassociés.fr
web : vdbassociés.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 1^{er} février 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R-224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

→ **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

⇒ Les comptes annuels clos le 31 décembre 2024 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laissent apparaître :

- Une progression de l'activité de 40,63 %, avec un chiffre d'affaires hors taxe qui s'élève à 12 974 K€.
- Concomitamment les autres achats et charges externes ont progressées de 46,50 % pour atteindre 11 155 K€.
- De même, la masse salariale (salaires, traitements et charges sociales) est en légère progression, passant de 1 297 K€ à 1 428 K€ (+9 %).
- Il s'en suit un résultat d'exploitation de 498 K€ au 31/12/2024 (396 K€ au 31/12/2023).
- Après prise en compte du résultat financier de -5 K€, du résultat exceptionnel de 4 K€ et de l'IS de 124 K€, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort à 372 K€ contre 306 K€ lors de la précédente clôture.

L'actif pour un total de 3 986 K€ se compose :

- D'immobilisations pour une valeur nette de 380 K€.
- D'un stock de marchandises qui s'élève à 161 K€.
- De créances ressortant à 2 897 K€, avec principalement 2 894 K€ d'en-cours clients.
- D'une trésorerie de 321 K€.
- De charges constatées d'avance pour 134 K€.

Le passif pour un total de 3 986 K€ se décline ainsi :

- Les capitaux propres s'élèvent à 577 K€.
- Les dettes financières atteignent 167 K€.
- Les dettes fournisseurs approchent 2 301 K€.
- Les autres dettes atteignent 941 K€ et sont composées principalement :
 - De dettes sociales (147K€).
 - De dettes fiscales (308 K€).
 - De clients créditeurs (132 K€) .
 - D'une dette auprès d'un ancien associé, M. AKTAS Firat (354 K€) : il s'agit du montant dû suite à la réduction du capital social par rachat de ses propres parts par la société.

A la lecture des états financiers au 31/12/2024 :

- Le fonds de roulement s'élève à 461 K€.
- Le besoin en fonds de roulement est négatif de 139 K€.
- La trésorerie ressort à 322 K€.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieur au 31/12/2024, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 28/02/2025 ne laissent pas supposer de dégradation majeure de l'activité avec un chiffre d'affaires sur les deux premiers mois de 1 577 K€ HT.

→ **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Au 31/12/2024, vous disposiez de 161 098 € de stock. Nous n'avons pas assisté à votre inventaire et vous ne disposez pas d'un outil de suivi des stocks théoriques, néanmoins, vous nous avez confirmé avoir évalué la valeur de vos stocks conformément aux règles, méthodes et principes comptables applicables en France.
- Votre société possède des créances clients pour 2 897 085 €. Au jour de la présente, certaines d'entre elles restent non apurées, en particulier celles relatives aux retenues de garanties dont l'échéance n'est pas intervenue. D'une part nos travaux n'ont pas fait apparaître d'incohérence manifeste sur l'apurement de ces créances, d'autre part, vous nous avez attesté que les créances clients inscrites à l'actif des comptes clos au 31/12/2024 sont recouvrables et que toutes les dépréciations et provisions nécessaires ont été constituées.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 576 658 € dont 18 000 € de capital social. Au jour de la présente et suite à l'augmentation de capital par incorporation de réserves intervenue le 31/01/2025, le capital social s'élève à 150 000 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

DURY, le 31 mars 2025

VDB ET ASSOCIES

Représenté par :

François GARNIER

Commissaire aux Comptes
Et Commissaire à la Transformation

